



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2023**

DELIBERATION N°14

**Nombre de
membres en
exercice : 29**

Présents : 24
Votants : 29
Pour : 29
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille-vingt-trois, le quinze novembre à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 9 novembre 2023

Membres présents :

F. GONZALEZ – MJ ROQUES – G. LASSABE – M. EVENE-MATEO – J.DOS SANTOS – L. GUYONNIE – P. ACEDO – S. DARRIGUES – JM GUTIERREZ – JP CAZAUX – C. DUPIN – JP ALPHA – X. BAYLAC – C. DUFOUR – E. DEITIEUX - A. DARTIGUES - A. VALETTE, – D. LAVIGNE – MA THEBAUD – J. RANCE – F. BILLARD, H. ETCHENIQUE, M. BECRET, C. MARTIN.

Membres représentés par pouvoir :

C.DOS SANTOS donne pouvoir à Madame Monia EVENE-MATEO
S PUYO donne pouvoir à Mme Alexandra VALETTE
J WEBER donne pouvoir à Monsieur José DOS SANTOS
X BAYLAC donne pouvoir à Monsieur Francis GONZALEZ
B GERY donne pouvoir à Mme Catherine DUFOUR

Secrétaire de séance : JP CAZAUX

Objet :
**Electrification
rurale -
Programme
"Article 8
(Bayonne) 2023
Approbation du
projet et du
financement de
la part
communale -
Affaire n°
23EF011**

Monsieur Patrick ACEDO, Adjoint, informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Territoire d'Énergie Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux supplémentaires liés à l'Enfouissement des réseaux rue Georges Lassalle (17EF044).

Monsieur le Président du Territoire d'Énergie Pyrénées-Atlantiques a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise COREBA HASPARREN.

Monsieur Patrick ACEDO précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale - "Article 8 (Bayonne) 2023",

Le Conseil Municipal,**Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,**

- Décide de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le TERRITOIRE D'ENERGIE 64, de l'exécution des travaux.
- Approuve le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	24 254,14 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	2 425,42 €
- frais de gestion du TE64	1 010,59 €
TOTAL 27 690,15 €	
- Approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation Concessionnaire	8 893,18 €
- participation Syndicat	8 893,18 €
- T.V.A. préfinancée par TE64	4 446,59 €
- participation de la commune aux travaux à financer sur emprunt par le TE	4 446,61 €
- participation de la commune aux frais de gestion à financer sur fonds libres	1 010,59 €
TOTAL 27 690,15 €	

**Certifié exécutoire
compte tenu du
dépôt à la Sous
Préfecture de
Bayonne
le
et de la publication
le**

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

- Accepte l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

**Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 16 novembre 2023
Le Maire,**

